



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 Février 2025

**Étaient présents** : Mme VILLEMAGNE-RIVET Amandine,  
MM. PALLUEL-LAFLEUR Frédéric, M. BLANDIN Patrice,  
GIRARD Jean, PERRIER Bertrand, BRAISAZ Jean-Pierre

**Absent** : M. CHALONS Arnaud

**Excusé** : M. BALCAEN Stéphane

**Pouvoir** :

**Secrétaire** : M. GIRARD Jean

\*\*\*\*\*

Le maire ouvre la séance à 19h11 et présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion du 19 décembre 2024 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal est approuvé par tous les membres présents.

M. Jean GIRARD est désigné secrétaire de séance.

Le maire demande l'accord aux conseillers d'annuler le point N° 2 de l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'agent technique.

### **ORDRE DU JOUR:**

Membres présents: 6 votants: 6

#### **✓ Mis en place du Compte Epargne Temps (CET) et des heures supplémentaires**

M. Jean Girard explique aux conseillers, que le Compte Epargne Temps (CET) permet à un agent qui n'a pas pu prendre tous ses jours de congés d'épargner les jours non utilisés dans certaines limites. Actuellement le CET n'est pas applicable car il n'a pas encore été mis en place, ainsi que le calcul des heures supplémentaires. La collectivité a proposé l'alimentation du CET dans la limite de 20 jours par an. Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

Le Comité Social Territorial du CDG73 a été sollicité sur le projet de délibération relatif aux modalités d'application du CET et a rendu un avis favorable le 17 janvier 2025.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal **vote à l'unanimité la mise en place du CET.**

Dans le même esprit le conseil a sollicité l'avis du CST concernant l'instauration des modalités de versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

M. Jean Girard rappelle qu'à ce jour toute heure supplémentaire était comptabilisée une heure pour une heure, que ce soit une heure de nuit ou de week-end et ce quelque soit le nombre d'heures effectuées.

Après discussion avec le référent du CST, un projet de délibération a été soumis au comité Social Territorial et a recueilli un avis favorable le 17 janvier 2025.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal **vote à l'unanimité l'instauration des modalités de versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.**

#### **✓ Poste d'agent technique**

Le maire explique qu'un agent de maîtrise avait postulé car il souhaitait arrêter l'encadrement et sortir de son secteur géographique. Malheureusement après réflexion, il s'est désisté arguant la distance et la problématique de la neige en hiver. Les différents outils mis en place, CET, heures

supplémentaires, RIFSEET et CIA, offriront une meilleure attractivité, lors des futurs recrutements. La commune continue ses recherches mais envisage aussi la possibilité de faire appel à un auto entrepreneur qu'elle facturera à la tâche.

✓ **Avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu.**

Le Maire rappelle que la loi dite «3DS» du 21 février 2022 précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Compte tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service, le CDG73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu à compter du 1er janvier 2025.

Seul subsiste le coût du dossier facturé en cas de saisine d'un élu, soit 96 € par consultation.

Après avoir délibéré **le conseil municipal approuve à l'unanimité**, l'avenant sus visé et **autorise le maire à signer**, avec le CDG73, cet avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu.

✓ **La nouvelle Charte 2024 du PNRB.**

La Région a prescrit la révision de la Charte en décembre 2018, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2038.

Les conseillers s'interrogent sur l'intérêt réel de la commune à rester dans le PNR.

- La commune a son bassin tourné vers Albertville

- Peu d'habitants de Cléry, comme la majorité des nouveaux habitants ne se sentent pas « baugus »

- L'existence de doublons entre :

✓ le PNR et Arlysère dans des domaines tels l'agriculture, la forêt.

✓ le PNR et la CAUE concernant l'urbanisme, l'environnement.

- Des incohérences par exemple dans la définition des ZAENR, pas d'éoliennes (donc pas de pylônes) et en même temps mise en place d'un pylône pour une antenne 5 G à Verrens-Arvey, membre du PNR.

- Le PNR devient de plus en plus un laboratoire, plutôt qu'un espace de vie. Les conseillers ont dans leur majorité, l'impression que l'adhésion de la commune sert au PNR afin d'avoir plus de subventions européennes et ce au détriment de la commune.

Après délibérations, les conseillers **ont voté à 1 voix pour et 5 abstentions, l'adoption de la nouvelle charte 2024 du PNRB.**

✓ **Devis Mesur'Alpes pour extension de mission sur voies communales N° 3 et 11**

Le maire propose de continuer cette régularisation des emprises des voies communales à deux autres voies, à savoir la Noyelle et la route des Roseaux (N° 3 et N° 11).

Le devis fourni par Mesur'Alpes s'élève à 57 751 € TTC.

Concernant la première tranche de régularisation des voies communales, le maire rappelle qu'une DUP est en cours. L'enquête publique aura lieu du 17 mars au 7 avril 2025.

Après avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis présenté et autorise le Maire à le signer.**



✓ **Demande de Subvention pour le Document d'information Communal sur les risques (DICRIM)**

Suite à la mise en place du PCS, la commune a confié à la société Astériques la rédaction du DICRIM. Il est possible d'obtenir une subvention par le Fonds Barnier.

Le conseil municipal, **autorise le maire a demander une subvention la plus haute possible auprès du fond Barnier.**

✓ **Tarifs 2025**

**Subvention des élèves :**

Le maire interroge les conseillers sur le montant à accorder aux élèves de Cléry.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité approuve le montant de 40 € par élèves pour l'année 2025.**

Aucune modification n'est apportée aux autres tarifs.

✓ **Autres demandes de subventions**

La commune a reçu plusieurs demandes de subventions

- Regul matous
- Office National des victimes de guerres
- JAMALV
- Lutte contre le cancer
- APEDYS

La commune de Cléry ne veut pas faire de dons aux associations hors Cléry. Seules les subventions aux élèves ont été acceptées.

**Questions diverses :**

- **Chauffage de la mairie/école/salle communale**  
Jean Girard explique qu'il est très difficile d'avoir des informations concrètes ou de joindre les interlocuteurs. Il a contacté sans réponse notre interlocutrice privilégiée ENEDIS Mme DERIVEZ, afin de savoir s'il était techniquement possible de passer de 9 KVA à 30 KVA. Sans succès. Il propose de contacter directement le SDES.  
Il a recontacté M. CHIRON pour avoir des informations supplémentaires concernant le devis réalisé. En effet la norme des -14° C sur lequel le devis est basé, impliquerait de mettre 3 pompes à chaleur. Par ailleurs, son devis ne tenait pas compte de tous les raccordements électriques nécessaires. M. Girard lui a demandé s'il était possible d'avoir un devis se basant sur des températures de -10 ° C et non de -14 ° C compte tenu du réchauffement climatique. Sans réponse à ce jour.
- **Date pour une réunion d'urbanisme**  
Jean Girard souhaite une réunion avec les élus qui le souhaitent afin de débattre sur divers projets :
  - AOP de Villard Mavin
  - Dossier BABEL
  - Permis de construire...
  - Granges longuesLa date du 20 février à 18h est arrêtée.

- **Date pour la Commission communale des Impôts**  
Les titulaires et suppléants auront à choisir entre le lundi 10 mars et le vendredi 14 mars à 18h30. Charge à la secrétaire générale de Maire de contacter tous les membres.
- **AOP Villard Mavin**  
Mme PALBRAS a contacté le maire pour s'informer sur le devenir de l'OAP. Elle désire désormais vendre. La mairie va relancer l'EPFL qui va contacter à nouveau les vendeurs potentiels.
- **Les Granges Longues**  
A ce jour, seul un propriétaire a refusé la vente car il souhaite en faire un gîte mais n'est pas fermé à la négociation. Un rendez vous sera programmé en mairie avec le propriétaire et l'EPFL. En fonction des avancées les négociations, la commune contactera un architecte (CAUE) pour une estimation du coût des travaux. Une fourchette de 100 000 à 300 000 € avait été évoquée.
- **Service Périscolaire**  
Le maire informe les conseillers qu'Arlysere se désengage de l'accueil périscolaire de midi et ce, à compter du 1<sup>er</sup> sept 2025. Verrens-Arvey, Notre Dame des Millières et Cléry sont impactés. Une concertation a lieu avec les deux autres communes. Si aucune solution n'était trouvée il faudrait embaucher deux personnes pour 2h pendant 4 jours par semaine soit 16h par semaine. Ce surcoût serait répercuté aux familles.
- **Site internet et page Facebook**  
Margot de «Bien dans ta com» a remis à jour la page Google de la mairie. Vu son calendrier chargé, il faut prévoir un délai de 15 jours (sauf urgence) entre une demande de mise en ligne et la mise en ligne effective sur le nouveau site internet. Une nouvelle page Facebook a vu le jour.
- **Vœux**  
En réaction aux coupes budgétaires annoncées et la pression régulière exercée sur les communes, le maire a décidé de ne pas formuler ses vœux dans un contexte aussi morose. L'équipe municipal choisira une occasion plus propice, courant de l'année pour ce moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses.

La séance est levée à 21h22  
Le Maire,  
Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Le secrétaire de séance  
Jean GIRARD

